



Réforme de la PAC et agriculture biologique
Colloque du 21 Janvier 2011 à Valence Rovaltain (26)

Sommaire

Ouverture de la journée, Françoise Reiller, présidente de Corabio.....	3
Introduction, Michèle Rivasi, députée européenne	4
Politique agricole commune : rappels historiques et réforme en cours, Samuel Féret, coordinateur du groupe PAC 2013.....	4
Réforme de la PAC, conséquences pour l'agriculture rhônalpine, Gilles Pélurson, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes.....	7
Politique agricole commune et organisation mondiale du commerce, Patrick Mundler, ISARA.....	8
Table ronde : impacts de la PAC sur l'environnement, les territoires et les modes de production, animée par Pierre-Antoine Landel, avec la participation de Michel Grégoire, vice-président de la Région RA délégué à l'agriculture, Gérard Seigle-Vatte, président de la Chambre régionale d'agriculture, Laurent Moinet de la FNAB, Jean-Claude Bevillard, secrétaire national FNE.....	10
Quels seraient pour vous les critères d'une excellence environnementale et sociale à prendre en compte dans la réforme ?	10
Qu'est ce que l'innovation pour vous en agriculture et comment mieux la développer dans le cadre de la réforme?	11
Parmi les 3 scénarios proposés quel est celui qui est le plus à même de répondre aux enjeux du développement de l'AB ?	12
Quelle pourrait être la place des territoires dans la mise en œuvre de cette réforme ? Quelle gouvernance mettre en œuvre ?	14
Conclusion par José Bové	15

Ouverture de la journée, Françoise Reiller, présidente de Corabio

Françoise Reiller souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et remercie les députés européens et les intervenants de la matinée et ceux de la table ronde de l'après-midi de leur participation à ce colloque. Elle indique que beaucoup d'organisations se sont demandées pourquoi Corabio organisait un tel colloque, mais alors pourquoi pas ? Elle indique pour elle, agricultrice, connaître la réforme de la PAC à venir, c'est anticiper. Elle rappelle que les éleveurs ont défilé dans la rue contre les quotas laitiers, alors que s'il n'y avait pas eu de quota, il n'y aurait plus de lait en montagne, les agriculteurs on a été manipulés à cette époque, il eut été préférable qu'ils soient bien informés.

Depuis 20 ans, la Politique Agricole Commune n'est pas favorable à la bio et à Rhône Alpes, aux petites fermes, qui prennent en charge pour un certain nombre la transformation de leur production, il y a beaucoup de territoires de montagne et périurbains. Les références historiques bloquent l'agriculture biologique à moins 30% par rapport au conventionnel, les rotations de cultures avec des légumineuses ne sont pas prises en compte. C'est criant pour la bio mais c'est vrai aussi pour toute l'agriculture de Rhône-Alpes. Nous ne voulons pas d'OGM avec les 65 AOC que nous avons, l'agriculture bio rejoint les intérêts de toute l'agriculture de Rhône Alpes.

La politique agricole commune est ancienne, elle n'est pas facile à changer, et il ne faut pas croire qu'on peut vivre de nos produits quand globalement 55% des revenus des agriculteurs sont constitués d'aides. Il nous faut sortir des négociations agricole-agricoles, le débat doit être élargi à la société civile, c'est un budget de 9 milliards, c'est beaucoup mais seulement 0,05% du PNB de l'Europe.

La nouvelle politique agricole commune doit répondre à plusieurs questions : mettre en marché des produits sains et de qualité, assurer une gestion durable des énergies fossiles, prévenir le réchauffement climatique, voir ce qu'attendent les consommateurs...

Avec ce colloque, nous souhaitons contribuer à la réflexion, il nous reste quelques mois de marge de manœuvre. Telles étaient mes motivations pour l'organisation de ce colloque que j'ai fait partager au conseil d'administration de Corabio. Je remercie Marinette Feuillade et toute l'équipe de Corabio pour la préparation de ce colloque.

La matinée sera consacrée à l'historique de la PAC et aux scénarii envisagés pour la réforme avec Samuel Féret, aux conséquences pour Rhône-Alpes avec Gilles Pélurson, directeur régional de l'alimentation et de l'agriculture, et le contexte de l'agriculture européenne dans l'agriculture mondiale avec Patrick Mundler de l'ISARA qui a bien voulu remplacer au pied levé Joseph Rocher du Rongead.

L'après-midi sera consacrée au débat.

Merci à Michèle Rivasi pour sa participation et son aide dans l'organisation.

La table ronde de cet après-midi sera animée par Pierre-Antoine Landel que nous remercions d'avance, merci à Michel Grégoire, à Gérard Seigle, à Laurent Moinet et à Jean-Claude Bévillard pour leur participation à cette table ronde. Merci aussi à José Bové, qui viendra conclure notre journée et dire où en sont les négociations actuelles. Nous le saluons d'ailleurs pour le rapport Bové adopté en septembre 2010 pour une meilleure transparence des marges, adopté par le parlement.

Introduction, Michèle Rivasi, députée européenne

Michèle Rivasi remercie Corabio pour l'organisation de cette journée, il est en effet important de s'impliquer sans seulement subir les lobbys, José Bové est vice-président de la commission agricole, et ils sont impliqués ensemble sur la défense des arboriculteurs qui ont été victimes de la sharka.

La PAC est née de crises en 1957 où il fallait nourrir les citoyens européens. Aujourd'hui, on fait le constat d'inégalités que ce soit entre pays historiques de l'Union Européenne et pays de l'est, entre filières (les grandes cultures étant beaucoup plus aidées que les fruits et légumes), entre pays du Nord et pays du Sud, certains modes de productions intensifs ayant été très favorisés, sans doute trop pour l'environnement.

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise environnementale avec des problèmes de qualité des eaux, des problèmes de biodiversité, de fertilité des sols, de santé publique, de santé des agriculteurs, des problèmes de mortalité des abeilles... Dacian Ciolos est favorable à une PAC plus environnementale, ce qui ne fera sans doute pas l'unanimité, il lui faut l'appui de députés, de syndicats agricoles, de certains pays...

Politique agricole commune : rappels historiques et réforme en cours, Samuel Féret, coordinateur du groupe PAC 2013

Samuel Féret coordonne au niveau français une plateforme de 21 ONG dont la FNAB, la confédération paysanne, le réseau agriculture durable, les AMAP, le WWF, la fondation Nicolas Hulot, le CCFD, Peuples Solidaires... L'objectif est d'être force de proposition pour la réforme de la PAC 2013. Au fil des réformes, les problématiques se sont élargies à l'environnement, au développement rural. Le budget de l'Europe est dédié pour 42 à 46% à l'agriculture. Il y a de plus en plus de parties prenantes sur le débat de la PAC, acteurs de santé publique, environnement, bien-être animal, systèmes alimentaires locaux... 5600 contributions ont été transmises en juin dernier, on a un nouveau paysage, les ONG sont associées au débat comme les organisations agricoles.

Au niveau français, le groupe PAC 2013 veut relayer cette dynamique, un document de vulgarisation a été édité.

La PAC a été mise en place en 1957, parallèlement à mise en place de la Communauté Economique Européenne, il fallait nourrir tout le monde, réguler les marchés, assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Il y a eu la crise des années 70, un changement est intervenu à partir de 1992, avec

un référentiel construit autour de questions plus horizontales. En 20 ans, on compte 5 ajustements de la PAC, ce qui est significatif. Depuis 1992, on a assisté à l'affaiblissement des outils de régulations de marché, une progressivité des aides directes et des questions de développement rural. Sécurité alimentaire mondiale, sécurité énergétique, stabilité des revenus, problématiques de développement rural, production de biens publics (environnement, protection des ressources naturelles, paysage...) sont de nouveaux défis à prendre en compte.

En 2010, on sort du bilan de santé 2008 et il faut préparer 2014/2020 :

- amélioration de la compétitivité agricole
- sécurité alimentaire et énergétique
- stabilité des revenus (et non des marchés)
- montée en puissance du développement rural
- production de biens publics (environnement, paysage)

On a toujours les paiements directs, avec conditionnalité, les nouveaux défis du 2^{ème} pilier sont d'intégrer les énergies renouvelables, la biodiversité, le changement climatique, l'innovation...

En France, une partie des paiements directs sont redistribués sur l'élevage, les productions fragiles, durables, la couverture des risques. 700 millions d'euros ciblés sur élevages à l'herbe, c'est significatif bien que faible par rapport au total.

Le contexte de la réforme de la PAC 2013, c'est un cadre structurant plus large, toutes les politiques doivent être plus inclusives, vertes et intelligentes. Seul le conseil des ministres décidait, maintenant le parlement européen est en codécision avec le conseil des ministres. Les membres du parlement européen auront leur mot à dire. Les pressions pour ne pas augmenter le budget de l'Europe et réduire les dépenses agricoles sont très fortes. Les pressions internes aussi sont fortes, ce n'était pas le cas avant.

Les positions des pays en Europe en octobre 2010 :

- ceux qui veulent une PAC low cost, baisse progressive des DPU, 2nd pilier plus fort, c'est le cas de la Grande Bretagne, des Pays Bas, du Danemark...
- les pays de l'Est qui réclament plus d'égalité et de solidarité, un 1^{er} pilier fort avec un montant d'aide à l'hectare unique, une simplification,
- le 3^{ème} type de pays veut un 1er pilier fort sur ses bases historiques de rendements de 2000 et 2002, une plus forte régulation des marchés, plus de subsidiarité, plus de flexibilité au niveau national, c'est le cas de l'Espagne, l'Italie, la Grèce, la France, l'Allemagne, l'Irlande...

La commission pour la PAC à l'horizon 2020 a édité un document de 15 pages disponible, on y relève beaucoup de bonnes intentions, on a l'impression d'un document confus, même si les orientations sont bonnes : les défis relatifs à la sécurité alimentaire, l'environnement, l'équilibre des territoires y sont inscrits, ainsi que les objectifs de production alimentaire viable, de gestion durable des ressources, de développement territorial équilibré, mais on ne sait pas comment les objectifs seront intégrés, et reliés entre eux via le système des piliers.

3 options politiques :

1. changements graduels (corriger inégalités de répartition des paiements directs)
2. mesures plus vertes et plus ciblées
3. réforme plus fondamentale entièrement centrée sur le développement durable en abandonnant le soutien au revenu : scénario dit « libéral vert »

Paiements directs	<ul style="list-style-type: none"> • Une répartition plus équitable entre États membres et entre agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Une répartition plus équitable entre États membres et entre agriculteurs • Un «verdissement» des paiements directs • Un plafonnement des paiements • Un soutien aux petites exploitations 	<ul style="list-style-type: none"> • Un abandon progressif des paiements directs
Mesures de marché	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation et simplification des mesures existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Rationalisation et simplification des mesures existantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Abandon progressif de la plupart des mesures • Maintien de la «clause de perturbation» en cas de crises graves
Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite des efforts particuliers en matière de changement climatique, de biodiversité, de bioénergies et d'innovation 	<ul style="list-style-type: none"> • Accent plus important sur l'environnement, le changement climatique, la restructuration, l'innovation et les initiatives locales • Outils de gestion des risques et outil de stabilisation des revenus • Nouveaux critères de répartition 	<ul style="list-style-type: none"> • Priorité aux mesures liées à l'environnement et à la fourniture de biens publics
	Option 1	Option 2	Option 3

C'est l'option 2 qui a la préférence de la commission : Plafonnement des paiements directs, soutiens aux petites exploitations, verdissement, pause dans le démantèlement des organisations de marché, renforcer le pouvoir des agriculteurs de négociation des prix, 4 lignes directrices pour toutes les politiques UE (environnement, changement climatique, restructuration (ou compétitivité) innovation, initiatives locales...), pas de détail sur la partie développement rural du second pilier.

Les questions clés qui restent à discuter :

- comment le paiement direct sera divisé entre les diverses composantes ?
- la composante écologique sera obligatoire mais comment ?
- simplification et renforcement de la conditionnalité sont-ils compatibles ?
- agriculteur actif, quid des exploitations non professionnelles
- petit agriculteur : quelle définition ? Subsistance, semi-subsistance ?
- périmètre de l'innovation dans le second pilier (partenariats chercheurs, agriculteurs...)

Un calendrier a été défini pour une application de la réforme en janvier 2014, les négociations européennes doivent être conclues fin 2012 pour qu'en 2013 les Etats puissent choisir la forme à mettre en place chez eux.

Débat :

Question : les citoyens se posent des questions sur la santé, est-ce que la commission européenne a lu les travaux des professeurs Joyeux, Sultan, Veillerette, si on parle d'écologie, on doit parler santé, Severn est peut être démagogique mais il faut réagir. La PAC impacte directement la santé, seul l'ancien Ministre Pisani a présenté ses excuses sur ce qui a été fait.

Question : En quoi la PAC va faire évoluer les circuits de commercialisation ?

Samuel Féret : les acteurs qui s'intéressent à la santé ne sont pas encore très organisés, ils ne sont pas très identifiés, les circuits courts sont inscrits dans la proposition de la commission mais il faut maintenant proposer des outils.

Réforme de la PAC, conséquences pour l'agriculture rhônalpine, Gilles Pélurson, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Rhône-Alpes

L'agriculture de Rhône-Alpes est caractérisée par une agriculture diversifiée, sous influence urbaine, où lait, viticulture, polyculture élevage et fruits représentent 75% de l'économie agricole. Les exploitations sont en moyenne de taille plus faibles qu'au national, avec une productivité du travail plus faible compensée par une plus grande valeur ajoutée, en partie liée aux nombreux signes de qualité (30% du chiffre d'affaire de la région) et à la présence de forts bassins de consommation. L'agriculture biologique y est très présente avec 2300 fermes et un fort développement.

Le bilan de santé 2008 a été important pour Rhône-Alpes, car il a permis de transférer des aides de la céréaliculture vers l'élevage et les risques environnementaux et sanitaires, cette modulation est une première depuis 40 ans, il en résulte 20 millions d'euros de solde positif en Rhône-Alpes, dont 15 M€ en DPU herbe, 10 M€ en lait montagne, 6.3 M€ pour ovins caprins, 1,7 M€ pour l'AB...Ce sont les « Savoies », le Rhône, la Loire et l'Ardèche qui en ont le plus profité.

Le soutien à l'AB est désormais inscrit au premier pilier, peu d'exploitations (597) l'ont sollicité en 2010, ce soutien était probablement en concurrence avec le crédit d'impôt mais certaines n'ont pas fait la demande alors qu'ils y avaient droit. Très forte dynamique des conversions à l'AB, particulièrement forte en RA.

La commission a le monopôle de l'initiative, maintenant c'est le Parlement et le Conseil qui doivent se mettre d'accord.

Le Ministère est très attaché aux OCM, ce sont des outils très importants pour l'équilibre des filières. Le 1^{er} pilier comporte peu d'enjeu pour la France, le 2^{ème} pilier est co-financé par l'Etat, nous sommes très en amont de la négociation.

S'agissant des 3 scénarios, on ne peut faire l'impasse de négociations parallèles, des perspectives financières pluriannuelles 2014-2024, des cadrages pluriannuels à faire avant de décider d'une PAC à mettre en place.

On ne peut pas évoquer la future PAC sans le paquet lait et le paquet qualité, ce sont deux autres règlements. Paquet lait : crise de 2009, reconnaissance de la contractualisation, OP pour négocier collectivement des contrats avec les industriels, reconnaissance des interprofessions aptes à suivre des indicateurs économiques mesurant les évolutions du marché. C'est un élément de réponse à la régulation des marchés en plus de la PAC. Paquet qualité, il s'agit d'homogénéiser les signes de qualité en Europe, 2 orientations nouvelles : valoriser les produits de la ferme pour la vente directe, (produits de la ferme), valorisation ou spécification de l'origine montagne, ce qui est très important pour Rhône-Alpes.

4 séries d'enjeu pour Rhône-Alpes :

1. **des aides plafonnées plus équilibrées : revenu moyen par UTA de 13.000 € en 2009** (rebond attendu en 2010), assurer des revenus satisfaisants dans un cadre productif, avec diversité des productions
2. **Qualité mieux reconnue en adéquation avec les attentes sociétales** : Meilleure prise en compte des contraintes de production, cahier des charges environnemental simplifié, valorisation des produits de qualité, dont AB et proximité
3. **Prise en compte du changement climatique**
4. **la question foncière** : ce n'est pas la PAC qui permettra de répondre à ce défi, cela implique la responsabilité des collectivités territoriales.

Réflexions personnelles du DRAAF : c'est la première fois qu'on a une commission qui fait une proposition de PAC fondée sur la sécurité alimentaire, avec une dimension environnementale et territoriale, pas seulement basée sur une adaptation au marché mondial, c'est certainement le résultat de la crise, du profil du commissaire Dacian Ciolos connaisseur de l'agriculture française et des relations qui permettent de travailler en amont ; en termes de négociations, ce sera peut être la première fois que la France va plutôt se trouver dans la recherche de compromis plutôt que dans l'affrontement, ce qui change beaucoup les négociations.

Politique agricole commune et organisation mondiale du commerce, Patrick Mundler, ISARA

On dénombre 525 millions d'exploitations agricoles dans le monde qui font vivre 1/3 de l'humanité, un actif agricole a 3,8 ha en moyenne, 77% des agriculteurs travaillent sans mécanisation, en Asie essentiellement, le nombre de personnes sous alimentées ne diminue pas (sauf en 2010, du à une baisse des prix de 2009), on est devant un défi alimentaire majeur, ce sont des agriculteurs qui ont faim ! Les produits agricoles les plus exportés par rapport aux volumes produits sont le kiwi 84%, l'huile de palme, le café et le cacao, le riz n'est quant à lui exporté qu'à 7%. Les principaux exportateurs au niveau mondial sont l'Europe et les Etats-Unis à part équivalente globalement, puis le Brésil et le Canada. Les mêmes pays sont importateurs : Europe USA mais aussi Japon, Chine, Russie, Canada. Les pays en développement sont de plus en plus dépendants des importations.

On constate une offre plus aléatoire avec des événements climatiques conjoncturels (sont-ils conjoncturels avec le changement climatique ?), la libéralisation du secteur agricole, la demande augmente, on consomme plus de viande donc plus de céréales, il y a la concurrence des autres usages qu'agro alimentaires, on a connu une période de pic très élevé, depuis 2006, on est sur une

période de progression des prix avec une volatilité forte, ça remet en question les outils de régulation mis en place en période de baisse, depuis juin 2010, on est à nouveau en période de hausse.

La volonté de libéraliser les échanges mondiaux de produits agricoles entraîne une confrontation des productivités entre des situations très variées, de 1 à 1000 selon Marcel Mazoyer, les normes sont aussi des outils de sélection très importants, les normes HACCP ne sont pas simples pour un paysan africain.

Un traité (le GATT) est signé en 1948 (dans le cadre de la mise en place des institutions de Bretton Woods (FMI et Banque Mondiale). L'OMC naît en 1995. L'objectif est de se doter d'instruments permettant d'organiser une libéralisation progressive du commerce dans un cadre multilatéral. Cela repose sur quelques « convictions » : économiques (le libre commerce permet aux nations de se spécialiser là où elles sont les meilleures et aux consommateurs d'augmenter leur pouvoir d'achat) ; politique (le libre échange est un facteur de paix du fait de l'interdépendance qu'il entraîne entre clients et fournisseurs). L'OMC rassemble aujourd'hui 153 pays membres, une trentaine sont candidats et préparent leur accession. Les négociations fonctionnent par grands cycles. Celui commencé à Doha en 2001 n'a pas (encore ?) abouti, faute d'un consensus sur le dossier agricole.

L'OMC dit que le seul outil de protection est le droit de douane, le prélèvement devient un droit de douane, un pays s'engage à ne plus les relever, non discrimination : chaque pays s'engage à réduire ses barrières, empêcher les accords bilatéraux, accorder les mêmes avantages à tous, des exceptions sont prévues quand un pays se sent mis en danger, non réciprocité pour les pays en voie de développement, des unions douanières sont possibles, mais ça ne doit pas se solder pas un relèvement des droits de douanes vis-à-vis de l'extérieur.

L'agriculture n'a pas été traitée au début, depuis 2001, les négociations avancent très difficilement, 3 sujets, aides à l'exportation, soutien aux agriculteurs, accès aux marchés (comment je peux protéger mes agriculteurs). 3 boîtes : verte = soutiens non distorsifs (douteux) ; bleue = programme lié à la réduction de la production ; orange = autres formes d'aides, très fortement réduites, plafonnées à 2,5% sauf PVD à 6,7%... La France est déjà aux 2,5%, boîte bleue : les subventions à l'export devraient disparaître d'ici 2013, accès aux marchés (négociation sur réduction des droits de douanes, ça se fait produit par produit). Il y a des accords qui concernent l'agriculture indirectement, SPS, OTC, ADPIC (droits des marques, indications géographiques)... Les soutiens restent malgré tout très élevés.

Les biens alimentaires sont-ils des biens comme les autres ? Qu'attendre de la libéralisation ? L'agriculture doit-elle être dans l'OMC ? Il y a les pour et les contre.

Les enjeux : les 9 milliards d'habitants mangeront-ils comme les 6,5 milliards ? Question de la consommation de viande, question de l'énergie, diminution des ressources fossiles avec des conséquences sur les volumes alimentaires. Certains pays achètent des hectares ailleurs, 45 millions d'hectares ont été achetés au niveau mondial en 2009. Quelle intensification ? Est-ce durable ?

Table ronde : impacts de la PAC sur l'environnement, les territoires et les modes de production, animée par Pierre-Antoine Landel, avec la participation de Michel Grégoire, vice-président de la Région RA délégué à l'agriculture, Gérard Seigle-Vatte, président de la Chambre régionale d'agriculture, Laurent Moinet de la FNAB, Jean-Claude Bevillard, secrétaire national FNE.

Quels seraient pour vous les critères d'une excellence environnementale et sociale à prendre en compte dans la réforme ?

Laurent Moinet voit 3 critères : état de l'environnement mesuré par la biodiversité, maintien d'un nombre d'actifs élevé, une alimentation saine (résidus toxiques dans les aliments, équilibre alimentaire...)

Michel Grégoire : la question du foncier est à prendre en compte parce que l'environnement dépend du foncier, pour le préserver, il faut une économie dessus... il nous faut lier les dynamiques fortes autour de l'AB et des produits de qualité en Rhône Alpes, renforcer le 2^{ème} pilier de la PAC en lien avec les collectivités territoriales.

Jean Claude Bevillard : la FNE tient à ce que la protection de l'environnement soit liée à des critères de production, il est impératif de produire ce dont on a besoin sans ponctionner des matières agricoles sur d'autres continents ; la préservation de l'environnement, c'est la condition pour que la production soit durable, il est indispensable de préserver la SAU y compris les haies, bords de ruisseaux, de mettre en place des assolements de 4 sols pour l'équilibre agronomique, aider à l'autonomie de l'exploitation (niveau d'intrants = bon indicateur de la pression sur le milieu 60% du Chiffre d'affaires maxi), le service environnemental doit faire l'objet d'une rémunération (AB ou des systèmes HVE qui permettraient de diminuer considérablement l'impact sur le milieu), la PAC aide au revenu des agriculteurs mais il faut qu'elle soit là pour rémunérer les prestations de bien public, pour qu'elle ait une vraie justification vis-à-vis des citoyens, et ça ne peut fonctionner que si l'on régule les échanges au niveau des frontières de l'Europe.

Gérard Seigle : La proximité est un élément essentiel par rapport au bilan carbone, l'agriculture de Rhône-Alpes est largement sous signe de qualité, nous devons proposer à Bruxelles des mesures envisagées dans le Grenelle comme les bandes enherbées, la protection des zones humides, la mise en place de rotations longues, et dernier point sur le social : le budget de la PAC ne suffira pas à privilégier l'emploi...

Débat :

Q : comment favoriser les vraies rotations avec légumineuses, comment faire pour bénéficier d'aide à l'UTH et non à la SAU ?

Q : les zones humides sont très importantes mais il faut préserver les eaux souterraines, quelles sont les obligations ?

Laurent Moinet : ça pourrait faire partie de la composante verte, la part des légumineuses dans la SAU pourrait être un critère, nous avons jusqu'à juin 2011 pour faire des propositions,

Jean-Claude Bévilard : il faut que les aides soient données selon des conditions à respecter

Olivier Keller : c'est la PAC qui est à l'origine du développement des monocultures, or cultiver en bon père de famille, c'est une obligation à minima de rotation tous les 2 ans, rendre l'obligation de production alimentaire, ça répondra à l'environnement et au social.

Q : il ne faut pas oublier les doubles actifs dans la PAC, très utiles pour des petites surfaces.

Michel Grégoire : la nouvelle ruralité, c'est le péri urbain, cela concerne bien la pluriactivité, l'agriculture génère de l'emploi dans le périurbain.

Qu'est ce que l'innovation pour vous en agriculture et comment mieux la développer dans le cadre de la réforme?

Gérard Seigle on a une histoire importante en matière d'innovation en Rhône-Alpes

Pierre Antoine Landel l'innovation fait partie du 2^{ème} pilier mais il y a très peu de résultat à ce jour, comment faire mieux ?

Laurent Moinet : Malheureusement, la bio fait encore partie de l'innovation,

Michel Grégoire innover, c'est recréer le lien sociétal entre agriculture et territoires, intégrer la bio dans l'économie d'excellence, avec les acteurs de la bio, on peut faire bouger beaucoup de choses. La question alimentaire revient au premier chef des préoccupations des citoyens, l'alimentation représente aujourd'hui 14% du budget en alimentation, plus 40% comme il y a 50 ans, la bataille est de ne pas laisser la grande distribution galvauder la bio, ça aussi, c'est une innovation ! Il faut communiquer et expliquer que bien manger, c'est un apport pour la santé et la société.

Jean-Claude Bévilard : la grande innovation de la bio, c'est de répondre aux défis alimentaire et environnemental, 2 défis avec des dangers énormes, AB produit et respecte les équilibres naturels, elle doit être le moteur de l'évolution de l'agriculture.

Débat :

Q : les perturbateurs issus de l'agriculture conventionnelle ne proviennent pas seulement de la production agricole mais aussi des conservateurs et emballages, les acteurs qui ont appris à se passer de ces produits sont innovants

Q : la France a perdu sa première place en bio depuis longtemps, des questions se posent sur l'énergie, innover c'est anticiper, comment on fera quand on aura plus de pétrole pour mettre dans le tracteur ?

Laurent Moinet : on n'évoque pas suffisamment les process industriels de transformation des aliments, par exemple, l'homogénéisation du lait serait néfaste pour la santé, les intérêts financiers sont énormes, la PAC est avant tout agricole et pas assez alimentaire.

Gérard Seigle : le problème énergétique est connu, on n'a pas de réponse,

Jean-Claude Béveillard : l'autonomie énergétique de la ferme Europe est primordiale, mais ce n'est pas simple, la réduction des pesticides et engrais conduit à une plus forte utilisation des carburants, il faut arriver à une certaine autosuffisance en huile brute pour éviter les carburants.

Laurent Moinet sur son exploitation agricole, il ne consomme pas plus de carburants depuis qu'il est en bio, il faut donc relativiser.

Gérard Leras : la méthanisation dans les fermes paraît être une bonne solution, à l'opposé des agro carburants, et des expériences locales de colza et tournesol pour huile végétales pures et tourteaux démontrent aussi leur efficacité.

Maria Pelletier : il faut tenir compte de toute la chaîne agroalimentaire, aussi des pesticides utilisés dans le stockage et la transformation, il faut aussi relativiser sur le mode de vie des agriculteurs, dans le monde agricole, les gens sont en moins bonne santé qu'autrefois.

Q : l'innovation ne repose-t-elle pas aussi sur de nouveaux modes de gouvernance pour faire coïncider offre et demande sur un territoire ?

Michel Grégoire : un des enjeux futurs est que les collectivités se saisissent de la question agricole, cela va créer de nouvelles formes de gouvernance, mais on peut craindre la réforme des collectivités territoriales,

Gérard Seigle : en Rhône-Alpes, on compte 900 installations par an, dont la moitié sur des projets très diversifiés, et 30% hors cadre familial.

Parmi les 3 scénarios proposés quel est celui qui est le plus à même de répondre aux enjeux du développement de l'AB ?

Michel Grégoire : le moins mauvais est le 2 avec beaucoup de bémols : toutes les questions liées à la gouvernance territoriale, à la proximité, aux circuits courts ne sont pas abordées de façon claire.

Laurent Moinet le scénario 2 est plein d'incertitudes (part de l'enveloppe affectée à chaque pilier), c'est l'ambiguïté de la politique agricole, on veut maintenir une vocation exportatrice à l'Europe, où l'environnement apparaît comme une contrainte, ou au contraire une agriculture respectueuse de l'environnement, le problème est de savoir où va t'on placer le curseur entre les deux, si on veut vraiment une agriculture environnementale, le scénario 3 serait mieux, à condition de réguler les échanges.

Gérard Seigle : dans la réforme à mi parcours, les rhônalpins ont été très moteurs, on a obtenu le retour du soutien à l'herbe, mais on a des éléments d'interrogation, c'est la 1^{ère} fois qu'on va construire une PAC à 27, le scénario 2 recueille beaucoup de faveurs au niveau national

Jean-Claude Béveillard : on ne peut imaginer que le 1 soit celui de l'avenir, les dégâts environnementaux et sociaux sont dramatiques, entre le 2 et le 3, une bataille dogmatique va s'engager, on ne veut pas maintenir des territoires d'excellence dans certaines zones géographiques

et des zones où la situation serait dramatique, il faut aussi tenir compte des dégâts sociaux liés aux imports de soja et de palme, l'acte de production doit avoir une qualité environnementale et sociale.

Débat :

Q : Est-ce que l'agriculture conventionnelle est soluble dans le bio ou l'inverse ? L'innovation doit servir tout le monde, il y a une réorientation importante à faire de l'agriculture conventionnelle : désherbage mécanique, rotations, microbiologie des sols pour atteindre une biodiversité fonctionnelle...

Q : on observe une opposition entre le lobbying agrochimie-GMS et des consommateurs qui veulent une autre agriculture, comment lutter contre ce lobbying ?

Michel Grégoire Avec les effets de la crise agricole, très structurelle, tout le monde essaie de réfléchir ensemble, même les entreprises agroalimentaire font leur mea culpa, des passerelles commencent à se bâtir

Gérard Seigle : pour revenir sur la question de la FNAB, il ne faut pas mettre en opposition filières courtes et longues, bio et conventionnel...

Laurent Moinet : on sera content de perdre notre identité si tout le monde passe en bio, question des volumes produits, nourrir toute la population, la bio n'est pas uniquement un mode de production, c'est une autre approche des équilibres alimentaires, en restauration collective, on a pu démontrer qu'on peut proposer des repas équilibrés sans surcoûts,

Q : dans quel scénario va-t-on prendre en compte les coûts induits de l'agriculture conventionnelle ?

Q : Pour pouvoir travailler tous ensemble, qui va fédérer des plans de production de toutes les filières pour que les agriculteurs aient assez de poids, par exemple, Danone demande aux paysans de passer au bio ?

Gérard Seigle : la dimension territoriale peut être un élément fédérateur, nos filières sont à une échelle régionale, c'est la bonne échelle pour fédérer,

Q : ce n'est pas facile de se convertir en AB quand on a une grosse exploitation, vis-à-vis des voisins, un groupe de producteurs ardéchois a décidé de se mettre au bio et a fait pression sur Danone pour passer en bio, du coup, des conventionnels se rapprochent du bio...

Laurent Moinet : c'est vrai qu'il y a un frein psychologique

Jean-Claude Béviillard : une taxation des engrais et produits chimiques entraîne une diminution d'usage, mais les expériences passées n'ont pas été très positives, il faut encore miser sur la bonne volonté des uns et des autres, l'agriculteur n'aime pas trop les feuilles de route qu'on lui dicte, la bio ne doit pas être à part mais moteur de l'excellence et de l'avancée de tous.

Michel Grégoire : on ne remet pas assez en cause le système de la grande distribution, faisons en sorte que la bio ne passe pas à la même moulinette !

Q : il faut rappeler le mode de construction de l'AB par des militants, des convaincus, ça s'est fait sans aide, la bio a été très décriée à cette époque-là, cela a permis une grande confiance entre producteurs et consommateurs, or ces agriculteurs étaient décriés par les productivistes... 100 jeunes ne trouvent pas de foncier dans la Drôme, il faut que les élus s'impliquent dans les projets collectifs.

Q : Est-ce que quelqu'un a travaillé sur la SAU nécessaire pour répondre aux besoins alimentaires de notre région ? Des travaux ont été réalisés en Limousin sur cette question.

Quelle pourrait être la place des territoires dans la mise en œuvre de cette réforme ? Quelle gouvernance mettre en œuvre ?

Michel Grégoire : La loi votée supprime la compétence générale pour les Départements et la réforme fiscale fait que la Région RA n'a plus que 7% d'autonomie fiscale. L'agriculture revient aux Régions, les Départements perdent aussi les budgets qui vont avec agriculture et économie. Il nous faut repenser la gouvernance territoriale, les italiens nous ont devancé sur cette question.

Laurent Moinet : exemple de ceinture verte pour approvisionner les cantines scolaires,

Gérard Seigle : l'agriculture ne doit pas être la variable d'ajustement, le capital terre n'est plus dans les mains des agriculteurs (70% en dehors - *il préside Terres en Ville*), ce qui se fait à St Etienne est exemplaire, on bute sur deux points : les marchés publics et les investissements en outils de transformation (légumerie, plateforme d'abattage),

Débat

Q : on constate une réduction de l'autonomie des collectivités, plein de collectivités veulent installer des ceintures vertes, mais la seule solution, c'est d'acheter des terres, les collectivités veulent donner des fonds à Terre de Liens mais ce n'est pas possible, comment résoudre cela au niveau européen ?

Q : Quels outils pourraient être mis en œuvre pour préserver les terres agricoles ?

Michel Grégoire : il y a une question législative au niveau des PLU : les PADD (plan d'aménagement et de développement durable) pour intégrer le périurbain agricole et créer un droit plus fort pour la préservation des terres agricoles. Il y a une dynamique en foncier solidaire, mais la loi de finances restreint les avantages fiscaux.

Q : Le conseil général du Rhône a mis en place des PEAN (périmètre de protection espace agricole et naturel) dans la concertation avec les représentants des agriculteurs, les associations, les communautés de communes, le Grand Lyon, la loi est un peu floue, ce n'est pas facile, 20 M€ sont programmés d'ici 2020...

Gérard Leras : il faut coordonner tous les outils du foncier, ce n'est pas simple, il y aura de la cohérence à l'automne à la Région

Gérard Seigle : l'exemple du Rhône est très intéressant, le document communal est maintenant dépassé, il faut multiplier les expériences du Rhône

Q : dans des zones de monocultures de maïs irrigué, les différences de marge brute à l'hectare freinent les agriculteurs de revenir à des rotations !

Conclusion par José Bové

Françoise Reiller accueille José Bové en le remerciant de sa venue et en saluant le vote de Septembre sur la transparence des marges entre distribution et producteurs.

José Bové : il a accompagné des producteurs victimes de la sharka le matin-même à l'INRA de Gautheron, c'eût été bien que l'INRA n'investisse pas dans les biotechnologies mais dans l'agronomie. Le débat actuel de la PAC assez différent de celui des années précédentes, la compatibilité PAC/OMC a prévalu dans les précédentes réformes, là, il s'agit de rompre avec ce type de procédure, ce qui a démarré est très nouveau, beaucoup de réseaux se sont exprimés sur la PAC, suite à ce débat, des idées fortes ont été mises en avant et ont donné lieu aux propositions du commissaire Ciolos, là où il y a rupture, c'est sur la façon de répartir les aides, on ne transformera pas le modèle agricole si on ne remet pas le système en cause (20% des agri pour 80% des aides), une remise à plat des aides historiques doit être faite.

Question de la prise en compte des actifs : pour la première fois, la notion d'actif existe, c'est bien mais est-ce que cela ira au bout, on ne sait pas à la date d'aujourd'hui. Il faut se donner les moyens de modifier ce type d'agriculture.

Soutien aux petites fermes : on n'est plus dans une logique de concurrence européenne, on est sur du marché local, les petites structures ont un rôle central pour le territoire, la difficulté, c'est de définir ce qu'est une petite ferme. A travers cette réflexion, il y a la question de l'emploi et de la lutte contre le chômage.

Le second volet de la discussion est le débat entre soutien au marché et à l'activité économique et le respect de l'environnement (1^{er}/2^{ème} pilier), si on veut être efficace dans une transformation de l'agriculture, il faut qu'on amène le plus possible de mesures agro-environnementales vers le premier pilier : l'attribution des aides au revenu doit passer sous condition d'intérêt général et de bien commun.

L'autre aspect est la question de l'innovation à travers le développement rural : être vigilant parce que tout peut être détourné, ça froisse évidemment certains intérêts...

Le Commissaire a rendu son rapport, on débat, le parlement et les Etats doivent rendre un avis sur la proposition, les Régions peuvent aussi donner leur avis...

Le parlement a peu de pouvoir sur certains accords discutés uniquement en commission, trois exemples : accord avec le Canada sur le démantèlement de la politique de quota, risque de mettre en marché des masses de lait à des prix très bas, accord sur le Mercosur sur l'élevage alors que c'est un risque pour l'élevage à l'herbe, accord le plus avancé avec le Maroc sur les fruits et légumes, extension du marché donnée au Maroc, des entreprises avec fonds d'investissement sur 700 000 ha. Attention à l'agro-industrie, les paysans doivent vivre de leur production, sinon la production sera

transférée vers l'agro-industrie conventionnelle ou bio. Par exemple, 500 Ha de riz bio planté par un italien au Cameroun pour exporter vers l'UE.

On a peu de choix, le débat se durcit. Les grosses structures agroalimentaires d'Allemagne du Nord cherchent à mettre en cause le rapport, pour retirer tout ce qui est agro environnemental du premier pilier et réduire le budget du second pilier, cofinancé : les Etats riches pourront financer des aides au développement de la bio, les pays pauvres ne le pourront pas. Avant l'Europe du Nord était environnementale et il y avait un accord Allemagne Roumanie France sur un projet équilibré. Il semble qu'on en sorte. Le gouvernement de Merkel semble soutenir l'agro industrie et on ne sait pas quelle position la France va adopter. Il faut que toutes les associations fassent pression sur la Commission.

Quand on aura le cadre, au second semestre 2011, il faudra décliner en loi précises : abandon des aides historiques en combien d'années... où on place les curseurs : là, il faudra être très vigilant, jusque fin 2013. Il faudra être présent à Bruxelles, les collectivités territoriales doivent par le biais de leurs représentants européens participer à ces débats.

Sur la question du lait, on voit le rôle des grandes entreprises, qui n'est pas celle des territoires et de la répartition de la production.

Rapport sur le soutien du revenu des producteurs : trois idées ont été votées par la grande majorité du Parlement :

1. aucun produit ne doit être vendu en dessous de son coût de production
2. il faut de la transparence dans l'ensemble de la construction des prix et des marges de la transformation et de la consommation : les grandes entreprises doivent mettre les chiffres sur la table
3. empêcher la spéculation sur les matières premières, qui a des effets catastrophiques pour les gens qui ont faim et les éleveurs.

C'est en lien avec la question des protéines végétales. C'est fondamental en terme de rotation avec les légumineuses.

Débat :

Q : on ne fera pas de l'environnemental si on n'a pas des outils de régulation des marchés. Attention au démantèlement des OCM. Quelles sont les perspectives sur les OCM ?

José Bové : avec Fischer-Bohl, démantèlement de toutes les OCM. Sur le lait, on essaie d'inventer des usines à gaz, on va se rendre compte qu'on est parti dans une impasse. Sans les OCM on va dans le mur. La question du soutien des prix viendra après. L'assurance individuelle revenu ne sera pas une réponse à la volatilité des prix.

Q : le foncier agricole, comment articuler les niveaux d'action européen, nationaux, locaux ?

José Bové : On n'est plus dans le modèle de Pizani : 25 ha et 2 UTA. Tous les modèles développés depuis ont amené à la concentration foncière des outils de production. Si on arrête les références

historiques et ainsi la vente ou la transmission des DPU, on pourra assainir une partie du marché du foncier, et avoir une réduction de la course à l'hectare pour récupérer les DPU qui vont avec.